

petite. Nous croyons fermement qu'une fois que les données d'ensemble seront entrées, il sera tenu compte des préoccupations des producteurs concernant les cartes originales dans les données définitives.

Ma deuxième question vient du député de Mackenzie (M. Althouse) qui constate, c'est en tout cas ce que dit une partie de sa question, que «la Saskatchewan est la principale bénéficiaire de l'aide aux victimes de la sécheresse étant donné que la moitié de l'argent de ce programme est versé dans cette province.» La Saskatchewan possède des données sur l'assurance-récolte qui montrent la récolte moyenne à long terme de chaque quart de section. Pourquoi le gouvernement ne les a-t-il pas utilisées pour accélérer l'application du programme d'aide aux victimes de la sécheresse? Il dit ensuite: «Selon la formule proposée par les néo-démocrates, les détenteurs d'assurance-récolte auraient reçu leur paiement supplémentaire immédiatement et seuls les producteurs non assurés auraient eu à demander de l'aide. Pourquoi n'a-t-on pas procédé ainsi?»

Je crois avoir répondu à la première partie de cette question en répondant au député de Prince Albert—Churchill River. Même si cette solution aurait été possible, les agriculteurs et les gouvernements provinciaux ne l'ont pas recommandée pour des raisons pratiques.

Quant à la seconde partie de la question, c'est une question de jugement. Il aurait été probablement plus facile de faire des paiements aux seuls assurés, mais on aurait ainsi pénalisé les non-assurés. Les assurés auraient reçu l'aide accordée aux victimes de la sécheresse alors que les autres n'auraient eu droit à aucun paiement avant un certain temps.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de traiter tout le monde sur le même pied et de faire tous les paiements en même temps.

**M. Althouse:** Et de faire attendre tout le monde.

**M. Mayer:** Le député dit que nous faisons attendre tout le monde. C'est peut-être vrai, mais si on divisait les paiements, certains les recevraient plus tôt et d'autres plus tard et tout le processus serait retardé. Quand on voit ce qui arrive—je pense que ces chiffres sont relativement exacts—environ 30 p. 100 seulement des producteurs de l'Ontario sont couverts par l'assurance-récolte alors que 70 p. 100 le sont en Saskatchewan.

### *Les crédits*

Le nombre de producteurs qui auraient reçu des paiements aurait donc beaucoup varié d'une région à l'autre du pays. C'est pourquoi, même si ce programme est basé sur les données que nous avons reçues de l'assurance-récolte, nous avons décidé de l'organiser de façon à ce que tout le monde soit traité sur le même pied quant à la date et au montant des paiements.

La troisième question que j'ai reçue vient du député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte). «On a annoncé le 10 novembre que les paiements seraient de 45 dollars l'acre dans le cas du blé. Les producteurs de grains peuvent-ils encore espérer ce montant? Combien d'agriculteurs recevront le maximum?» Combien d'agriculteurs vont toucher le montant maximal? Lorsque nous avons annoncé ce programme à l'intention des producteurs—et je parle ici des Prairies; la situation n'est peut-être pas la même en Ontario—il était entendu que les producteurs de régions à haut rendement des Prairies, tels le sud de Winnipeg, la vallée de la rivière Rouge, ou les plaines de Regina, ou la région de Rosetown ou de Kindersley, qui ont toujours de bonnes récoltes et qui possèdent une bonne assurance-récolte, mais qui avaient perdu toute leur récolte, allaient toucher quelque 40\$ à 45\$ la tonne. C'était là un montant approximatif, mais cette estimation vaut toujours.

• (1620)

Quant à savoir combien d'agriculteurs vont toucher le montant maximal, quel qu'il soit, nous le saurons seulement lorsque nous aurons reçu et analysé toutes les demandes. L'estimation vaut toujours, mais seulement pour les producteurs des régions à haut rendement où le temps a été tellement sec et chaud que toute les récoltes ont été perdues.

La quatrième question m'a aussi été soumise par le député de Prince-Albert—Churchill River (M. Funk). Le système informatique du Programme spécial canadien pour les grains a donné lieu à des paiements en trop pour de nombreux producteurs. Ces trop-payés seront-ils déduits de l'allocation de sécheresse et qu'en sera-t-il des trop-payés du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest?

Oui, nous allons déduire de l'allocation de sécheresse tout paiement en trop effectué dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains. Non, nous n'allons pas déduire les trop-payés effectués dans le cadre du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest. Je ne me souviens plus du nombre précis de producteurs qui bénéficient encore de trop-payés, mais si l'on considère le montant d'argent qui a été remboursé